

core là. L'alternative en face de laquelle nous nous trouvons placés, c'est le choix entre l'ordre et le désordre, entre la réparation et la ruine complète, entre la paix et la guerre civile, entre la vie et la mort.

Les électeurs n'ont point à se prononcer pour ou contre la Monarchie, pour ou contre la République. Ce n'est point là ce qu'on leur demande aujourd'hui. La question du moment est une question de salut public.

Il s'agit de déclarer, si, oui ou non, nous voulons nous laisser engouffrer par ce flot démagogique qui monte sans cesse et menace de couvrir le pays tout entier. Le Comité national de l'Union conservatrice appelle à lui les honnêtes gens, les véritables conservateurs et il les conjure, au nom de leurs propres intérêts, de mettre en commun toutes les forces, tous les dévouements, toutes les bonnes volontés pour opposer une digue à cette inondation dévastatrice.

De la République et de la Monarchie, nous en parlerons demain : Courons d'abord au plus pressé; sauvons la France, sauvons nous-mêmes ! On veut nous ramener Gambetta que M. Thiers appelait le fou furieux; on compte les jours du président de la République provisoire pour replacer à la tête de la France cet avocat incapable et braillard, ce dictateur fatal de Tours, qui a fini par devenir le rebelle de Bordeaux.

Il s'agit de ce moment le Midi par les accents habilement calculés de son éloquence révolutionnaire; et, chose à noter, les feuilles radicales qui soutiennent la candidature de M. Soins et de M. Derégnaucourt, applaudissent aux paroles de l'ex-dictateur.

Le passé de ces deux hommes (des deux candidats rouges), nous donne le droit de dire qu'ils sont les amis ou du moins les créatures dévouées de Gambetta. Les envoyer à l'Assemblée, c'est donc renforcer d'autant la faction de la folie et de la fureur.

C'est en vain que les journaux rouges flattent momentanément M. Thiers; c'est en vain qu'ils jettent à la face de nos honorables candidats, MM. Bergerot et Dupont, les qualifications de *cléricaux* et de *légitimistes*, leurs manoeuvres ne tromperont personne.

Nous pourrions faire remarquer que ce n'est ni dans les rangs des *cléricaux* ni dans ceux des *légitimistes* que se sont recrutés les incendiaires de la capitale et les assassins de la Commune; mais, il faut le redire, la question est ailleurs; le bon sens populaire saura le comprendre en dépit des artifices que le parti rouge emploie pour le tromper.

Les électeurs diront qu'ils ne veulent point de M. Soins, ni de M. Derégnaucourt dont le passé révolutionnaire ne peut leur inspirer pour l'avenir que de justes inquiétudes et de légitimes alarmes.

Ils diront qu'ils flétrissent de toutes les forces de leur conscience d'honnêtes gens les odieux forfaits de la Commune, et ils repousseront sans hésiter des hommes qui se sont oubliés jusqu'à encourager les bandits qui l'ont faite.

Ils diront, enfin, qu'ils ne veulent plus voir les destinées de la France remises aux mains intolérables d'un Gambetta capable, tout au plus, d'achever la ruine de la patrie en s'enrichissant lui-même et en enrichissant ses séides.

Oui, ils repousseront MM. Soins et Derégnaucourt et ils voteront pour MM. Bergerot et Dupont, qui seront certainement les adversaires irréconciliables du désordre, de l'anarchie et des agitateurs de la révolution et du pétrole.

(Journal du Nord.) EM. DELBROUQ.

BULLETIN QUOTIDIEN

La nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'enseignement primaire obligatoire, constate que la majorité de l'Assemblée n'adopte pas l'ensemble de ce projet. On prévoit donc de nombreux amendements. Cependant, les informations transmises de Versailles permettent de supposer que la majorité de l'Assemblée est moins opposée au principe même du projet qu'à certaines de ses dispositions et de ses tendances. Il n'est donc impossible que le projet fut adopté après modifications.

Quelques journaux annoncent que la commission du budget a résolu d'abandonner son projet d'impôt sur les revenus. La commission adopterait l'impôt proposé par le gouvernement sur les valeurs mobilières.

La Gazette de la Croix dit que les négociations engagées avec la France, en vue de la conclusion d'un traité postal sont encore pendantes. M. Stephan, directeur-général des postes, se rendra bientôt à Paris afin d'accélérer les négociations.

M. de Gontant-Biron, ambassadeur de France à Berlin, est arrivé dans cette ville le 4 au soir, venant de Paris. On sait que le comte d'Arnim a reçu sa nomination officielle d'ambassadeur d'Allemagne à Versailles.

Les journaux allemands ont entamé une polémique très vive à propos de l'intention qu'on prête à la cour de Stuttgart de se faire représenter en France par un ministre plénipotentiaire. Ils font valoir qu'une pareille mesure serait une espèce de protestation du Wurtemberg contre l'unité germanique, l'Empire et la constitution qui réserve à l'Empereur seul le droit de représenter l'Allemagne à l'étranger. Les politiques de Berlin s'émeuvent de ces velléités de retour à des traditions particularistes qui ont été une source de faiblesse pour l'Allemagne et ont tant contribué aux succès des intrigues étrangères. On ajoute que le gouvernement anglais, tout en supprimant les postes de ministre plénipotentiaire à Munich et à Stuttgart, y a nommé des chargés d'affaires. Les secrétaires de légation MM. Morier et Potre ont été désignés pour remplir ces fonctions, le premier à Munich, le second à Stuttgart.

Il est à présumer que les deux cours royales du midi de l'Allemagne répondront à cette mesure du gouvernement anglais par des nominations analogues.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de la circulation des billets de 96 millions; mais cette augmentation était connue du public, on avait même parlé du chiffre de 3 milliards 450 millions de billets émis. Cela n'a rien de surprenant, en présence de l'augmentation de 63 millions dans le portefeuille et de la diminution de 37 millions et demi du compte du Trésor; les autres articles sont insignifiants.

Le bilan de la Banque d'Angleterre diffère un peu, en ce sens que l'augmentation du portefeuille de 75 millions est largement compensée par l'augmentation des comptes particuliers de 100 millions environ. La circulation a augmenté de 25 millions, la réserve des billets a diminué de 16 millions, mais l'encaisse a augmenté de 7 millions.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 5 :

La Commission du budget a déposé : 1° un rapport sur le crédit de 6 millions demandé par le Gouvernement, pour la fabrication des armes de guerre en 1872, crédit qu'elle propose de voter; 2° un rapport concluant également au vote d'un crédit demandé par le ministre de la guerre sur l'exercice 1872, crédit montant à 2,288,285 francs, et destiné à indemniser les gentriens des pertes subies pendant la guerre et la Commune. La Chambre a adopté ces deux projets sans discussion.

Un amendement, signé d'un grand nombre de députés, demande que les militaires en activité de service soient non éligibles. La Chambre a également voté deux projets de loi relatifs à l'avancement dans l'armée et la marine et à la mise à la retraite des officiers comptant 25 ans de service. M. de Clercq a déposé un rapport relatif au projet de loi destiné à diminuer les souffrances causées par la crise des transports et à provoquer une enquête sur le régime des chemins de fer.

La Chambre a adopté l'article 1er du projet de loi relatif à la réduction du privilège des propriétaires d'immeubles en cas de faillite.

Deux commissaires restaient à nommer pour la loi sur l'instruction primaire. Le premier bureau a élu M. le vicomte de Meaux par 22 voix contre 15, données à M. Pascal Duprat, et le 6^e bureau a choisi M. le comte de Lesseguier par 21 voix contre 14, données à M. Gratien-Ernout.

Les deux nouveaux commissaires sont également défavorables au projet de M. J. Simon.

La commission du budget a tenu, hier soir et ce matin, deux longues séances pour examiner la question relative à son projet d'impôt sur les valeurs mobilières et sur les revenus industriels et commerciaux. Elle a décidé que le projet du gouvernement devait être discuté sans cependant se prononcer d'une façon absolue. Quant à son propre projet, elle le réserve. La question va donc revenir dans ces termes devant l'Assemblée.

La commission d'enquête sur les actes du 4 septembre vient d'envoyer un questionnaire aux principaux magistrats des départements.

La commission chargée d'examiner le projet relatif à la réorganisation de l'armée a décidé ce matin qu'elle admettait des « dévaucements » d'appel à partir de l'âge de 18 ans, quand le jeune soldat offrira, toutefois, des conditions particulières qui seront ultérieurement déterminées.

L'Union de ce soir rapporte dans son Premier-Paris que 30 députés de la droite ont été convoqués à une réunion par de M. Falloux, qui les a entretenus des grandes questions qui divisent la France depuis quelques mois et, entre autres : de la Constitution et du Drapeau. L'Union ajoute que « les membres de la réunion ont entendu cet ancien ministre avec intérêt mais avec surprise. » Elle ne donne pas d'explications plus précises.

Mardi, les bureaux nommeront la commission du budget 1872.

M. le baron Chaumard a déposé hier soir le bureau de l'Assemblée, une pétition tendant à demander une amnistie pour l'armée, et revêtue de 22,569 signatures de pères de famille, dont 17,791 légalisées et envoyées de 71 départements. Cette pétition très-courte exprime en termes respectueux et énergiques le but de sa demande : « On peut nous demander le sacrifice de nos enfants, nous sommes prêts à le faire pour la patrie; mais ce qu'on ne peut nous demander et ce que nous ne saurions concéder, c'est le sacrifice de notre conscience et de notre foi. » Tel est, sinon le texte absolument exact, du moins le sens de la conclusion de cette pétition.

M. de Gramont, ancien ministre des affaires étrangères, a dans sa nouvelle déposition d'hier devant la commission d'enquête du 4 septembre, rejeté toute la responsabilité sur M. Benedetti. Répondant au reproche de l'insuffisance des armes et du matériel de guerre, M. de Gramont a dit qu'absent de France pendant 20 ans, il ignorait que nous ne fussions pas prêts.

Dans le 14^e bureau, le duc d'Aumale figure à côté de M. Ordinaire; dans le 7^e bureau, le prince de Joinville est à côté de M. Esquirot.

M. Dupanloup ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Le Journal des Débats a reçu la lettre suivante de M. Dupanloup, en réponse à un article qui l'accuse d'« emportement » à propos de sa démission de membre de l'Académie.

Versailles, 3 janvier 1872.

Monsieur le rédacteur en chef, Le Journal des Débats publie, ce matin, contre moi un article que je ne puis laisser passer sans y répondre. Ne sachant pas que l'article est anonyme, à qui je dois adresser cette réponse, c'est à vous, monsieur, que je l'adresse.

Les Débats, dans le style agréable qui leur est familier, me reprochent l'emportement d'une décision. Rien n'a été moins emporté ni moins irréticlé, monsieur. Des le 21, j'ai averti mes confrères; et, si le 30 même, immédiatement après le vote, j'ai écrit au directeur de l'Académie, c'est que je n'ai pas voulu laisser croire un seul jour, une seule heure, qu'un évêque pût accepter ce qui était à ses yeux un scandale.

Vous ne vous placez en aucune sorte, monsieur, au point de vue qui a été le mien, et qui domine tout ici; et, si vous me permettez de vous le dire, vous vous égariez dans des considérations plus que secondaires, tout à fait étrangères à la question.

En combattant la candidature de M. Litré, j'ai songé avant tout à la religion, aux âmes, aux périls de la jeunesse et de la société, aux intérêts supérieurs de la morale et de la vérité; conviendrait-il même temps que l'Académie ne pouvait être indifférente à ces intérêts sacrés, j'ai eu l'ambition de défendre l'honneur du corps auquel j'appartenais. Le triomphe de cette candidature, dans de telles conditions, m'imposait un autre devoir : je l'ai rempli.

Vous dites que je ne devais pas refuser l'entrée de l'Académie française à un savant, déjà membre de l'Institut; que j'embarasse l'Académie en la forçant de « louer un académicien vivant; » que je la gênais déjà en lui faisant attendre des « honnêtetés qui ont vieilli; » et que ma démission eût pu prêter à aux réflexions les moins méconvenables de la galerie. Telle est la hauteur de vues à laquelle vous vous élevez ici, monsieur.

Il me serait facile de vous répondre que, le savant M. Litré étant déjà de l'Académie des érudits, il n'y avait pas beaucoup de motifs pour l'appeler à l'Académie des littérateurs; qu'un embarras autrement sérieux que celui dont vous vous montrez préoccupé sera de faire l'éloge des œuvres et des doctrines de celui qui vient d'être élu; l'Assemblée si délicate qui fait l'honneur de l'Académie, au jour de ses grandes réceptions, en même temps que l'Académie fait quelquefois ses nobles délices, se lèverait tout entière, monsieur, si on osait devant elle exposer quelques-unes des théories du nouvel académicien sur Dieu, l'âme, la pensée, la liberté morale, l'amour, la sociabilité, l'homme.

Je pourrais ajouter qu'un pontife de l'athéisme devrait être, à l'Académie, plus gêné qu'un pontife de la religion, et que si la « galerie » dont vous parlez peut trouver ici matière à rire, il y a une autre galerie qui rira aussi, mais d'un rire amer; c'est l'Europe, c'est l'Allemagne, enchantée de tout ce qui démontre et accélère l'abaissement de la France. Cette galerie a, j'en suis sûr, l'opinion que mes vieilles homélies sur l'athéisme et le péril social ont été singulièrement réjouies par les horreurs de la Commune.

C'est là, monsieur, qu'est le côté grave de la question; car les questions ne sont pas ce que veulent les hommes, et il y a des temps qui ajoutent à leur gravité; il ne dépend ni de vous ni de moi de changer l'épouvantable année qui vient de finir. Tout est là.

Et comme j'ai d'autres pensées que vous sur le matérielisme athée propagé dans toutes les classes d'une nation, je m'aperçois que je ne m'entends pas davantage avec vous sur l'idée que l'on doit se faire de l'Académie française.

Si l'Académie française n'était qu'un salon de conversation littéraire, et si la négation publique et obstinée de Dieu, de l'âme et de la liberté humaine, ne sont que des chimères sans importance, vous avez parfaitement raison, et j'ai tort; qui entre dans un salon, ou qui en sort, le plus souvent qu'importe? Mais je m'étais fait une toute autre idée de l'Académie; et, comme je l'ai dit à l'Académie elle-même, voyant qu'elle renferme les premiers hommes de l'Etat, les premiers philosophes, les premiers juristes, les premiers littérateurs de mon pays, je croyais et je crois encore que la France est attentive à ses actes, à ses paroles, à ses élections. Mon tort, si j'en ai un, a été de m'accoutumer à la pensée que rien ne devait faire descendre l'Académie de cette hauteur.

Les doctrines de M. Litré sont de telle nature qu'avec elles nulle société, nulle religion, nulle philosophie, n'est possible. Les sanctionner en élevant aux premiers honneurs de l'esprit français l'écrivain qui en est parmi nous le plus ardent propagateur, m'a paru absolument impossible. C'était, à l'heure qu'il est et dans la confusion intellectuelle où nous périssons, porter un coup trop fort à la conscience publique.

Et en pensant ainsi, monsieur, j'étais dans les traditions et dans l'esprit même de l'Académie française. J'en ai pour garants deux grands académiciens, M. Villemain et M. Cousin. L'un a été membre de l'Académie française pendant cinquante ans, et son secrétaire perpétuel. L'autre a siégé aussi dans la noble compagnie, on sait avec quel éclat, pendant plus de trente ans. Or, ni l'un ni l'autre n'admettaient que la qualité des doctrines importait peu à l'Académie; tous les deux professaient que les erreurs fondamentales, que la négation des vérités nécessaires constituaient une indignité.

Ainsi, M. Cousin, à propos d'un candidat qui enseignait les mêmes erreurs que M. Litré, disait aux défenseurs de sa candidature à l'Académie des sciences morales et politiques : « Votre ami est athée matérialiste, » et il brave le sens commun : il est libre d'écrire des livres, de gagner des électeurs

et de se faire un grand renom; mais un jour vie dra où le sens commun, qui n'est pas la philosophie, mais qui est le juge de la philosophie, s'associera sur sa tombe et le rayera de la liste des penseurs; et jusque là il est inéligible, à moins que l'Académie ne veuille abandonner toute direction sur les travaux de la jeunesse, et enlever toute signification à l'honneur d'être admis dans son sein.

Et M. Villemain, ayant à expliquer dans une séance annuelle publique, le 21 juillet 1864, pourquoi l'Académie avait refusé ses suffrages à un écrivain très supérieur à M. Litré par le style, ne craignait pas de déclarer que la cause de ce refus était « une erreur, que le talent ne peut corriger, et dont parfois, il aggrave la portée; » cette erreur, c'était l'erreur même que professe et propage M. Litré, « la doctrine qui n'explique le monde, la pensée, le génie, que par les forces vives de la matière; » c'est-à-dire le matérialisme.

M. Villemain établissait ensuite éloquentement, ce qui est l'évidence et le bon sens même, que « toute opinion n'a pas droit de se faire accepter indifféremment pour un honneur public; » et que l'Académie, « dans la négation des vérités nécessaires » voyait avec raison « l'impossibilité pour elle de couvrir le talent qui les méconnaît. » Tout cela est très-précis. Mais il est curieux et triste de penser que c'est à M. Villemain lui-même que l'Académie donne pour successeur M. Litré.

On me dit que l'Académie n'a pas toujours été fidèle à ce grand respect d'elle-même. Je l'ignore; mais ce que je sais, c'est que je ne lui jurerai que ce qui est vrai. Et ce que je sais aussi, c'est que Voltaire lui-même, dont on prononce ici le nom, n'était pas athée; et M. Litré le déclare quelque part bien naïf dans l'expression de sa croyance en Dieu.

L'Académie ayant cru pouvoir passer outre, contrairement à l'esprit et aux traditions que je viens de rappeler, il ne me restait qu'un parti à prendre : celui de dire, pour de telles doctrines, mon éclatant mépris.

L'esprit de domination, dont vous parlez, monsieur, ni l'intolérance, n'ont que faire ici. Jusqu'à présent, j'avais cru que s'expliquer en public, contredire, face à face, avec les preuves à la main en s'exposant soi-même à la réplique et à la plus libre polémique, cela s'appelait la liberté de discussion; et qu'en tout cas, de toutes les libertés, la première et la plus innocente, quand l'honneur de la conscience est en cause, était la liberté de s'en aller.

Vous me dites que cependant je consens à demeurer le collègue de M. Litré à l'Assemblée nationale.

Ma réponse est simple : Que dix mille, cent mille électeurs d'une cité populeuse votent pour un candidat des causes dangereuses, je le déplore sans en être surpris; mais que des électeurs choisis et du premier degré, les hommes les plus éminents d'un pays, les maîtres de la politique et des lettres, élèvent à l'honneur le plus rare dont ils puissent disposer le professeur le plus connu et le plus militant d'athéisme, au lendemain de la plus épouvantable explosion du matérialisme en politique et en morale que le monde ait vue, cela m'a paru vraiment un spectacle lamentable.

En terminant cette lettre et en relisant votre article, je m'aperçois, monsieur, qu'il y a du moins un point où nous sommes d'accord : c'est quand vous parlez « des liens qui m'attachaient depuis vingt ans » à l'Académie, où j'ai toujours rencontré, je le redis avec vous et avec reconnaissance, les respects de mes adversaires aussi bien que de mes amis. Oui, monsieur, il y avait là, dans cette confraternité, des liens, un plaisir et un honneur, qu'on n'a pu se résoudre à sacrifier qu'à un devoir.

À cela près, je vois, monsieur, que nous n'entendons de même ni le rôle de l'Académie, ni le péril de la société, ni les conséquences des doctrines subversives, ni l'usage de la liberté. Mais ce n'est pas vous, c'est le grand public français, sérieux et conservateur, que j'accepte ici pour juge.

Non, monsieur, les hommes graves ne trouveront pas, dans un tel incident, comme vos dernières paroles l'insinuent, motifs à s'égarer. Et ceux qui seraient tentés de le faire donneraient une preuve de plus de l'incurable légèreté qu'on nous reproche.

Vous avez, au Journal des Débats, malgré votre littérature, bien souvent de ces légèretés, fatales à l'intelligence et à la conscience publiques. Vous êtes de ceux qui, après le congrès de Liège, me disaient : « Ce sont des enfants ! » C'est à vous que je répondais : « Ces enfants-là, dans dix ans peut-être, ils seront vos maîtres ! » Ils n'ont pas attendu dix ans, et hier ils siégeaient à la Commune de Paris, et vous avez pu lire quelques-uns de leurs noms au bas de ses décrets.

Que l'on continue à avoir en France si peu de souci moral des hommes, de tels compromis et de telles défaillances, non seulement à l'Académie française, mais ailleurs aussi, et de nouveaux malheurs ne se feront pas longtemps attendre. Veuillez agréer, monsieur, etc.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

Informations-Nouvelles

L'Assemblée française s'est réunie hier, et a décidé qu'elle n'acceptait pas la démission de l'évêque d'Orléans.

L'Emancipation de Toulouse, avait publié un manifeste signé de cinq étudiants et ayant pour but d'établir une Fédération républicaine des écoles. Cent cinquante étudiants ont adressé au Progrès libéral la protestation suivante :

« Toulouse, 28 décembre. Monsieur le rédacteur en chef, Nous venons, au nom de nos camarades, vous demander l'insertion de la protestation suivante contre le projet de Fédération républicaine des écoles, émis dans l'Emancipation du 26 courant. Le journal l'Emancipation du 26 décembre a inséré un manifeste adressé à la jeunesse des écoles par cinq étudiants de nos facultés, et dont les auteurs, sous prétexte de défendre la République, affirment les doctri-

nes les plus subversives de l'ordre et de la loi; leur programme se résume dans cette phrase : « L'insurrection est le plus saint des devoirs ! » Nous ne pouvons laisser passer cet appel sans y répondre, et notre réponse, la voici :

« Nous refusons de nous associer aux projets de Fédération émis dans le manifeste et désirons que l'on sache bien que nous repoussons toute solidarité avec ses auteurs et ses adhérents.

« En moins de deux jours, cent cinquante étudiants se sont inscrits sur cette liste et ont tenu à honneur de se séparer hautement des futurs héros de barricade. En face de l'appel à la révolte et à l'insurrection, ils ont voulu, sans préjuger aucune question politique, affirmer le respect de l'ordre et de la loi.

« Aux étudiants des autres villes à suivre notre exemple; et l'on verra si vraiment la jeunesse des écoles peut être rendue solidaire des violences et des emportements de quelques-uns. »

Le 6^e conseil de guerre a terminé l'instruction de l'affaire de l'assassinat de Mgr. Darboy, de M. Boujean et des autres otages détenus, pendant la Commune à la Roquette. Les débats commenceront lundi prochain; les accusés sont au nombre de 23 dont deux femmes. Un des prévenus les plus compromis serait le sieur François, directeur de la prison.

L'un des rédacteurs du Père Duchêne, Alphonse Lambert, condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité par le troisième conseil de guerre, est parti pour le bagne de Toulon.

Il ne fut prévenu de sa translation qu'une demi-heure d'avance. Comme il faisait des préparatifs de départ assez minutieux, et qu'il choisissait ses meilleurs habits, on lui dit de ne prendre, au contraire, que ce qu'il aurait de plus usé, la coutume étant de brûler les vêtements du condamné aussitôt son arrivée au bagne.

Sa mère vint, le même jour, lui faire sa visite habituelle, mais elle ne trouva plus dans la cellule que les effets et les papiers épars que son fils y avait laissés.

L'affaire du colonel Lisbonne, condamné à mort par le 3^e conseil de guerre, venait hier, à Versailles, devant le 2^e conseil de révision présidé par le général Pradier.

Le conseil, après avoir entendu M^e Léon Bigot, a, sur les conclusions de M. le commandant Simonnot, rejeté le pourvoi formé par le condamné.

Décidément les radicaux veulent bien ce qu'ils veulent.

Les conseils de guerre s'étonnent de ne plus obtenir de dépositions de témoins à charge, de ne plus voir même de témoins à charge.

Cette désertion est bien simple : dès qu'un témoin est appelé par le conseil, il est immédiatement assailli par lettres de menaces de mort, d'incendie, etc., etc.; sa première idée est de démentir et de se faire oublier, ce dont se réjouissent MM. les citoyens pétroleurs.

Nous avons des preuves à l'appui de ce que nous avançons.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 5 janvier 1872.

À deux heures et demie, la séance est ouverte.

M. Gambetta est à son banc, très entouré et très interrogé par ses collègues de l'extrême gauche.

L'Assemblée adopte : 1° Un projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la guerre d'un crédit spécial de 2 millions 228,285 fr. sur l'exercice 1871, destiné à indemniser les militaires de la gendarmerie et de la garde républicaine des pertes qu'ils ont subies pendant la guerre et dans la répression de l'insurrection de Paris;

2° Un projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la guerre d'un crédit de 6 millions de francs, applicable à la fabrication des armes de guerre en 1872;

3° Un projet de loi relatif à l'avancement sur toute l'armée dans les grades inférieurs pour l'infanterie et la cavalerie;

4° Un projet de loi relatif à la mise à la retraite par ancienneté des officiers comptant 25 ans de service.

M. de Clercq dépose un premier rapport de la commission chargée d'examiner la question spéciale de la crise des transports et la question des chemins de fer en général.

L'Assemblée, après une courte discussion, déclare qu'elle passera à une troisième délibération sur la proposition de M. Courbet-Ponsard, tendant à déterminer la réduction du privilège des propriétaires d'immeubles affectés à une destination industrielle ou commerciale, lorsque l'industriel ou le commerçant qui les occupe tombe en faillite.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Princeteau relative à l'interdiction de toutes fonctions publiques salariées aux membres de l'Assemblée nationale.

M. de Gastonde, rapporteur, dit que la commission n'a pas encore pris un parti au sujet des amendements qui lui ont été renvoyés, et demande une remise de la discussion.

Cette remise est accordée.

M. Paris dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet portant demande d'un crédit destiné à faire face à la part incombant à l'Etat dans les dépenses de la police municipale de la ville de Paris.

M. le président. — L'ordre du jour appellerait la discussion de l'impôt sur les revenus; mais M. le rapporteur de la commission du budget est absent.

Plusieurs voix. — Il y a foi des membres de la commission.

M. Jules de Lasteyrie. — C'est en qualité de membre de la commission que je me permets de donner quelques explications à l'Assemblée (Paris) (parles)